

Interpellation de Didier GOSUIN à Charles PICQUE, Ministre-Président et Bruno DE LILLE, Secrétaire d'Etat en charge de la Fonction publique

Concerne : L'application du principe d'égalité entre les hommes et les femmes dans la fonction publique bruxelloise et les organismes publics sous la tutelle de la région

Madame la Présidente,
Chers Collègues,

En écoutant les interventions de mes différents collègues ce matin concernant l'égalité des chances et la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les différentes institutions, je me suis, à plusieurs reprises, fait la réflexion suivante : il est toujours d'autant plus facile de s'engager sur les valeurs qu'on les applique à des contextes éloignés de son quotidien. Ce piège nous guette évidemment tous. Je pourrai d'emblée jeter une pierre dans le jardin de la majorité pour illustrer ce propos puisqu'en matière de lutte contre les discriminations, l'Olivier est toujours en défaut de transposition des directives communautaires de lutte contre les discriminations et, par corollaire, en défaut de les appliquer aux administrations et aux institutions dépendant de la CCC et de la Cocof par exemple. Même si c'est une réalité, ce genre de polémique ne sera vraiment pas l'objet de mon intervention...

Le débat sur l'égalité des chances revient régulièrement dans l'actualité. Il est quasi toujours consubstantiel à celui sur l'intégration à travers différents sujets comme le port du voile à l'école, les violences dans les quartiers en difficulté ou le statut de la femme dans certaines communautés.

Bref, on en revient toujours au même point de départ qui consiste à définir le modèle de société que nous défendons pour organiser ce « vivre ensemble » que nous recherchons tous. Plus encore qu'hier, l'accélération des mouvements sociaux et migratoires, de même que l'intégration toujours accrue de nos sociétés dans un monde globalisé, condamne l'Etat « monoculturel », construit autour du principe « un peuple, une religion, une langue ». S'y substitue aujourd'hui un nouveau modèle au sein duquel coexistent plusieurs cultures, plusieurs langues et plusieurs religions. Et je fais partie de ceux qui constatent cette évolution sans aucune crainte et de manière totalement décomplexée.

Après quarante années de credo consumériste issus tout droit des golden sixties, il faut aussi se réjouir d'assister au regain de credo spirituel qui a accompagné cette évolution de l'Etat monoculturel vers un Etat pluriculturel. Qu'on s'en réjouisse et ou qu'on le déplore, les religions constituent de facto le principal réceptacle de ce regain de credo spirituel dont je viens de parler. Pour le dire autrement, que les églises, les synagogues, les mosquées ou les temples retrouvent des fidèles, sans doute parce qu'une grande partie de la population connaît des difficultés énormes pour simplement survivre, de crise économique en crise économique, est un phénomène qui n'est évidemment pas préjudiciable au « vivre ensemble ». Après tout, cette « recherche de sens », bien au-delà des valeurs matérialistes dominantes, est une bonne nouvelle. Naturellement, à titre personnel, je confesse fréquenter le moins possible les lieux de cultes. Mais cette posture n'est évidemment en rien un modèle.

Peut-être que sur ce constat, nous pouvons nous rejoindre. Je ne sais pas si nous pourrions nous rejoindre sur la suite de mon intervention mais j'ai envie de vous livrer une réflexion toute personnelle sur ce débat de l'égalité entre les hommes et les femmes au regard des courants philosophiques et religieux qui traversent de part en part notre société bruxelloise.

Sans porter de jugement, simplement parce que ni comme représentant politique, ni comme citoyen je ne suis habilité à le faire, sans porter de jugement, disais-je, sur les religions, je constate qu'elles n'ont jamais été et ne sont toujours pas un facteur d'émancipation de la femme. Les religions, et je vais limiter mon analyse aux trois grandes religions monothéistes qui dominent le pays, n'ont jamais été aux avant-postes du combat pour l'égalité homme/femme.

Les mutilations génitales, les mariages forcés, les violences envers les femmes, les discriminations sont des faits que je réprouve avec la plus grande fermeté mais qui sont régulièrement commis dans le monde au nom de pratiques religieuses. Et je ne tiens pas, ici, à opérer une distinction qui viserait à classer les religions sur l'échelle du pire en ce qui concerne les inégalités entre hommes et femmes, comme si l'une était moins pire qu'une autre.

Certes, je constate, comme un des grands penseurs de l'intelligentsia progressiste française, Tzvetan Todorov, auteur d'un très bel ouvrage intitulé *L'esprit des Lumières* que *"Les ennemis de la société séculière sont nombreux. A l'époque des Lumières, ce sont les représentants de l'Eglise institutionnelle. Aujourd'hui ce rôle est tenu par la propagation d'une version fondamentaliste de la religion musulmane qui a comme conséquence la soumission de la femme. Cette dernière pratique n'est pas exclusivement islamique mais dans l'Europe contemporaine, l'inégalité de la femme est revendiquée principalement par certains représentants de l'islam"*.

Les écrits de Saint Paul, spécialement sa première épître aux Corinthiens, sont là aussi pour nous rappeler que les chrétiens ont quelques sources bien saumâtres en matière d'inégalité homme femme, je cite : *"Si elles veulent s'inscrire sur quelque point, qu'elles interrogent leur mari à la maison"*. Ou : *"le chef de tout homme, c'est le Christ, le chef de la femme, c'est l'homme"*. Ou encore : *"si une femme ne se couvre pas, qu'elle se tonde"*.

Je ne vais cependant m'en tenir au credo simpliste de la religion ennemie des femmes même si j'ai grandi dans un environnement où l'on nous expliquait qu'une femme exposée à son cycle biologique naturel était temporairement impure pour pouvoir communier. Mais il faut constater que des pas de géants ont été accomplis dans la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes au fur et à mesure que la société quittait le champ de la cléricisation. Aucun clergé ne nous renvoie l'image de la femme en l'inscrivant dans un principe d'égalité. En cela, je suis un opposant farouche de la recléricisation à laquelle on assiste depuis quelques années déjà.

Ce clergé, ces clergés qui pèsent sur la société égalitaire comme un ciel d'orage sur un paysage bucolique. Jamais une femme ne sera prêtre. Jamais une femme ne sera imam. Rarement une femme sera rabin. Que les clergés de tout poils fixent des règles anti-

égalitaires pour organiser la célébration des cultes n'est évidemment pas préjudiciable à la société, même si l'archaïsme conservateur dont font preuve la majorité des religions ne me plaît guère.

Mais qu'une contagion s'opère dans l'organisation de la cité, que des représentants d'un ordre clérical se voient parfois confier des missions publiques importantes, que l'on retombe doucement, de petits pas en petits pas, dans la reclésicalisation de la société, cela, je ne m'y résoudrai jamais. Car c'est renier ce qui pendant 40 ans a été un combat mené par beaucoup d'hommes et de femmes, politiques ou intellectuels. C'est ce combat qui a permis à nos mères d'aller voter pour la première fois, c'est ce combat qui a permis aux femmes de gérer leur contraception en toute autonomie, c'est ce combat qui, aujourd'hui, permet à nos filles de préférer parfois l'avortement à la naissance. Toutes choses qui, sur l'échelle de l'égalité homme femme, constituent à mes yeux de grandes avancées démocratiques.

Aujourd'hui, la reclésicalisation rampante de notre société qui accompagne malheureusement le regain spirituel pose des questions qui, du simple fait même d'être envisagées, constituent un recul démocratique. Je pense à l'utilisation des préservatifs jugés inopportun par d'aucun – d'aucun qui se plaise aussi à penser que l'homosexualité est une maladie. Je pense aux hôpitaux qui, pour certains, ne devaient être peuplé que de femmes parce qu'une épouse digne de ce nom ne pourrait en aucun cas, même à l'article de la mort, être auscultée par un homme.

Je pense à ces piscines dont on voudrait supprimer la mixité, je pense encore à des dizaines et des dizaines d'autres petits exemples qui, pris séparément, peuvent sembler insignifiants si on n'y reconnaît pas le visage d'une reclésicalisation de notre société.

Face à ce constat sur lequel nous serons peut-être d'accord, je dis qu'il faut mettre en évidence des principes, affirmer à nouveau des valeurs où l'impartialité et l'égalité règnent sans partage.

Et tous les débats que j'espère nous allons avoir dans ce parlement à propos des signes convictionnels sont de cet ordre là. Personne, au MR, ne combat les religions, les pratiques religieuses. Personne au MR ne prend pour cible les musulmans dont certains représentants sont, c'est vrai, plus exposé dans le débat car ils sont pour ainsi dire nés du phénomène de reclésicalisation de la société bruxelloise. Mais tout le monde, au sein de mon groupe et bien au-delà, souhaite empêcher que les femmes portent à nouveau le poids énorme des clergés. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut aborder ici ce débat.

Je débutais mon intervention en parlant des principes et de leur application. Comment expliquez-vous que l'obligation de neutralité des agents publics coulée, au Fédéral, dans les principes généraux de la fonction publique (il s'agit du nouvel article 8 de l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'Etat tel que modifié par l'arrêté royal du 14 juin 2007 portant modification de diverses réglementations) n'ait, à ce jour, toujours pas été transposées, comme les autres principes généraux, dans les statuts du Ministère et des organismes publics bruxellois? Quelles mesures ont été prises pour garantir, au sein des administrations et des organismes publics, le principe d'égalité entre les hommes et les femmes ?

Dans les compétences régionales, nous plaçons pour que le principe universel d'égalité entre les hommes et les femmes soit traduit de manière concrète et effective. Car l'exercice

de la fonction publique doit être assuré dans le respect d'une stricte impartialité.

À aucun moment, l'administré ne doit pouvoir considérer que ses droits et obligations seront conditionnés ou influencés par ses propres affinités culturelles et philosophiques ou par celles de son correspondant au sein de l'administration. Il s'ensuit que toute personne qui participe à l'exercice de l'administration doit refléter cette neutralité dans son attitude, son comportement et ses vêtements. Est-ce là un souhait partagé par le Gouvernement ?